

Paris, le 14 octobre 2014

Note sur le projet de budget 2015 du premier degré public

0) Le projet de budget global de l'Etat

Le projet de budget 2015 acte 50 milliards d'euros d'économies d'ici 2017, dont 21 milliards pour 2015. L'État et ses agences contribueraient à hauteur de 7,7 milliards d'euros, la Sécurité sociale à hauteur de 9,6 milliards d'euros (dont 3,2 pour l'assurance maladie) et les collectivités territoriales verraient leurs dotations réduites de 3,7 milliards d'euros.

De tels choix auraient des effets dévastateurs sur l'emploi, les investissements, la fonction publique et les services publics et dégraderaient la qualité des services rendus aux usagers, tout en renforçant les inégalités sociales et territoriales.

Au sein de la Fonction publique, le gel du point d'indice se poursuivrait, l'enveloppe pour les mesures catégorielles se réduirait fortement et plus de 1 200 emplois seraient supprimés. L'État économiserait ainsi 1,4 milliard d'euros au détriment de ses fonctionnaires.

1) Démographie scolaire

En 2013-2014, le premier degré public a scolarisé 5 863 221 élèves dans 47 306 écoles (2 communes sur 3 possèdent au moins une école). Le nombre d'écoles continue à diminuer (0,8 % par rapport à 2012-2013).

L'augmentation des effectifs se poursuit avec 23 400 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2015 qui s'ajoutent aux 35 600 de cette rentrée (en 2013-2014, les effectifs avaient déjà augmenté de 42 276 élèves).

2) Un budget pour le primaire en légère progression

Le budget de l'enseignement scolaire public du 1^{er} degré (programme 140) pour 2015 est de 19,839 Mds €.

Cette augmentation (579 M€) est sensiblement supérieure à l'année précédente (412 M€) et est liée pour moitié aux créations de postes.

Le programme 140 est composé à 99,8 % de dépenses de personnels. Le poids des pensions est stable à 37 % du total des crédits, le budget s'établit donc à 12,5 Mds € hors pensions.

Le reste du programme 140 est composé de dépenses de fonctionnement pour 31,1 M€ et de dépenses d'intervention pour 7,4M€.

3) Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes

Nouveauté cette année, le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes apparaît dans le budget de l'éducation nationale pour un montant de 307 M€ pour 2015 (programme « Vie

de l'élève »). Il est à noter que ce fonds de financement du périscolaire représente plus du quart de l'augmentation du budget de l'enseignement scolaire (qui passe de 46, 297 Mds€ à 47,431 Mds€ soit une augmentation de 1,13 Mds€).

Ne sont ciblées pour 2015-2016 que les communes les plus fragiles, celles éligibles à la dotation de solidarité urbaine cible ou à la dotation de solidarité rurale cible soit moins d'un tiers des communes.

Elles percevront la partie majorée soit 40 € par élève et n'auront plus droit à la part forfaitaire de 50 €.

4) Evolution des emplois

Catégories d'emplois	Sorties prévues	Dont départs en retraite	Entrées prévues	Schéma d'emplois
Enseignants du 1 ^{er} degré	7 800	5 800	8 611	811
Enseignants stagiaires	8 611	0	12 011	3 400
Personnels d'encadrement	122	120	122	0
Total	16 533	5 920	20 744	4 211

Les enseignants stagiaires

Le projet de budget prévoit une hausse du nombre de postes au concours 2015. Ainsi les 8 611 emplois de stagiaires sortants, recrutés au concours rénové 2014, seront remplacés à la rentrée 2015 par 12 011 emplois de stagiaires. Ainsi, **1 700 moyens d'enseignement** (les 3 400 stagiaires supplémentaires exerçants à mi-temps dans les écoles) seront créés à la rentrée 2015.

Les enseignants du premier degré

Le projet de budget prévoit également 7 800 départs d'enseignant-es titulaires (dont 5 800 départs en retraite, les autres étant des décès, radiations, démissions...). C'est un nombre stable comparé aux prévisions de l'année précédente.

Ceux-ci seront compensés par l'entrée des 8611 lauréats du concours rénové 2014, qui seront en poste à temps plein sur le terrain. Cela créera **811 moyens d'enseignement** dans les écoles.

Au final, **il y aura 2 511 (1 700 + 811) moyens supplémentaires d'enseignant-es** dans les écoles pour la rentrée 2015.

Projections des créations sur les rentrées 2016 et 2017

En partant de l'hypothèse, optimiste, que tous les postes du concours 2015 seront pourvus, la hausse du nombre de postes au concours (de 8 500 à 12 000) créera donc mécaniquement 3 500 moyens supplémentaires à la rentrée 2016. Le passage de 12 000 places au concours 2015 à 12 500 places au concours 2016 dégagerait également 250 moyens supplémentaires devant les classes.

Si l'hypothèse de sorties (retraites, démissions...) actuelle (8 000 environ par an) ne bouge

pas, et que les concours font le plein de lauréats, environ 4 000 créations de postes seraient ainsi réalisées chaque année.

Où en est-on des 54 000 ?

La loi d'orientation prévoit la création de 54 000 postes dont 14 000 dans le premier degré, 7 000 second degré, 26 000 stagiaires (à mi-temps sur le terrain créant ainsi également 13 000 moyens d'enseignements), 1 000 formateurs dans les Espe et 6 000 autres postes (AVS, CPE, administratifs, médico-sociaux...).

L'état des lieux des créations dans le primaire est le suivant :

- 1 000 postes pour la rentrée 2012 ;
- 3 344 postes pour la rentrée 2013 ;
- 2 355 postes pour la rentrée 2014.

Avec les 2 511 créations prévues pour la rentrée 2015, il y aurait donc au total 9 210 postes de créés en septembre 2015. Il faut cependant retrancher à ce chiffre les 6 000 moyens d'enseignements créés par les 12 000 stagiaires. Pour atteindre les 14 000 créations prévues dans le primaire, il faudrait donc créer 10 790 (14000 - (9 210 - 6 000)) postes au total lors des rentrées 2016 et 2017.

5) Quelles affectations pour ces moyens supplémentaires ?

Selon le document budgétaire, ces moyens d'enseignements seront affectés « à la couverture des besoins liés à l'augmentation des effectifs d'élèves, à l'amélioration du dispositif de décharge des directeurs d'écoles et à la mise en œuvre du plan pour l'éducation prioritaire ».

Le dossier de presse du ministère évoquait lui cette liste de priorités :

- la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- le dispositif « plus de maîtres que de classes » ;
- l'éducation prioritaire ;
- le renforcement du remplacement ;
- les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ;
- l'accompagnement des besoins démographiques et le rééquilibrage territorial."

Deux mesures actées pour la rentrée 2015, l'amélioration du régime des décharges pour la direction d'école et les demi-journées d'allègement de service en REP+, vont absorber une grande partie des emplois. Le SNUipp-FSU estime la première mesure à 450 emplois et la seconde à 1 200 emplois (1 100 pour le ministère).

Il ne resterait donc plus que 861 emplois pour "absorber" les 23 400 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2015, soit un emploi enseignant pour 27 élèves.

En l'état, sur les six priorités déclinées dans le dossier de presse du ministère, quatre resteront donc lettre morte à la rentrée 2015.

6) Rémunérations

Ce budget est marqué par la poursuite pour la cinquième année du gel du point d'indice, la dernière augmentation remontant à juillet 2010, ce que nous condamnons.

Les mesures catégorielles sont en baisse de plus de 10 M€ comparé à 2014 et s'établissent à 47,13 M€. Elles sont quasiment toutes affectées.

Une partie est liée à l'extension en année pleine des mesures 2014 (hausse du ratio

d'accès à la hors-classe de 3 à 4 %, augmentation de l'ISS direction d'école) pour 9,2 M€. Une autre est consacrée à des mesures nouvelles déjà actées (0,93 M€ pour hausse du ratio d'accès à la hors-classe de 4 à 4,5 %, 3 M€ pour la majoration de rémunération à Mayotte et 22 M€ pour la hausse des indemnités en éducation prioritaire). Il reste 12 M€ non affectés donc une partie serait consacrée à la mise en place du GRAF.

Évolution du régime indemnitaire

	2011	2012	2013	2014	2015
Total indemnité programme 140	377,8	380,4	368,9	458,9	484,4
<i>dont</i>					
ISAE				126,4	126,4
Indemnité d'éloignement COM et primes installations OM	12,1	12,1	10,7	15,5	13,2
ISS direction	83,8	84,5	92,5	92,5	97,8
ISS remplacement	55,7	57,8	55,2	50,5	50,5
ISS ZEP*	54,6	33,3	30,7	30,7	30,7
Indemnité dispositif ÉCLAIR*	-	35	35	35	35
Prime Evaluation CE1-CM2	31	33,5	33,4	-	-
Indemnité différentielle PE	33,2	24,8	17,5	13,5	13,6
Indemnité congé formation	17,2	16,7	15,9	15,9	14,1
Indemnité fonctions particulières	17,7	16,6	16	15,3	15,1
Indemnité maître accueil**	9,9	9,4	9,4	11,8	2,2
Prime d'entrée dans le métier	16,6	7,9	7,2	7,5	7,5
Indemnité PEMF	3,8	3,6	3,6	3,6	4,6
Indemnité enseignants référents	1,4	1,4	1,3	1,3	1,4
GIPA	2,4	7,4	6,4	13	12,6

* Une des mesures catégorielles actée est la provision de 22 M€ pour l'augmentation des indemnités pour les personnels affectés en REP et REP+

7) Dépenses de fonctionnement et d'intervention

Ces dépenses représentent une enveloppe de 38,56 M€ en 2015 (36,07 M€ en 2014). Depuis 2007, ces crédits sont passés de 74 M€ à 38,56 M€, soit une réduction de près de la moitié des sommes notamment consacrées aux crédits pédagogiques, à la formation continue, aux frais de déplacement,...

- Formation continue : 18,5 M€ (contre 12,95 M€ en 2014)
- Crédits pédagogiques : 1,02 M€ (contre 1,03 M€ en 2014)
- Frais de déplacement : 11,6 M€ (comme en 2014)
- Crédits d'intervention (subventions à des associations, contributions au titre des droits de reprographie et des droits d'auteur) : 7,44 M€ (7,43 M€)

Répartition et évolution des crédits pédagogiques

(en M€)	Pré-élémentaire	Élémentaire	Besoins éducatifs particuliers	Total
2007	2,53	14,48	1,46	18,47
2011	0,94	3,27	1,05	5,26
2012	0,25	0,88	0,28	1,41
2013	0,25	0,87	0,28	1,4
2014	0,18	0,64	0,21	1,03
2015	0,18	0,63	0,21	1,02

Les crédits pédagogiques servent à financer les actions pédagogiques, notamment dans le cadre des projets d'écoles. Ils ont été divisés par 18 depuis 2007 !

Rapporté au nombre d'élèves du public dans chaque catégorie, cela donne 11 centimes d'euros par élève et par an en maternelle, 25 centimes en élémentaire et 6,8 euros pour les élèves à besoins éducatifs particuliers...

8) AESH, AED et CUI

Le document budgétaire montre une hausse constante du besoin « d'aide humaine » pour les élèves en situation de handicap. 26 341 en bénéficiaient pour l'année 2006-2007 contre 90 049 en 2012-2013 et 105 110 en 2013-2014.

Malgré ce constat, il ne prévoit que la création de 350 emplois.

Le volume d'emplois en CUI est reconduit également soit 69 000 contrats dont 41 000 exercent sur des missions d'AVS.